

# Et maintenant les disques multimédia : ON TAXE !

Et oui, pourquoi pas, il n'y a pas de raison de ne pas taxer également ces disques durs là n'est-ce-pas ? Et comme ce sont des bourriques qui ont la tâche d'enregistrer du contenu multimédia, donc: films, chansons, livres, et tout qui tourne autour . Alors la commission d'Albi rajoute une bonne couche de taxes et cela commence avec 9 € pour

Les disques jusqu'à 80Go  
de 80 à 120Go : 13 euros  
de 120 à 160Go : 15 euros  
de 160 à 250Go : 20 euros  
de 250 à 400Go : 26 euros  
de 400 à 560Go : 30 euros

Ainsi le prix de vente de cet équipement va s'en trouver sensiblement augmenté. De plus on peut se poser la question sur le bien fondé de la taxe obligatoire dite pour copie privée mais ça c'est un autre débat.

suite et source => homemedias

MAJ : 14/11/007 à 09:30 [right][right]

[blockquote]Mais déjà elle a fixé son prochain axe d'aspiration. Ce seront les téléphones mobiles, iPhone en tête. Tout devrait aller très vite histoire de ne pas passer à côté de cette manne financière!

Désolé si notre ton est aussi tranché dans cette brève, mais nous avons de plus en plus l'impression d'être floués par cette commission. Pour peu que l'on ait plusieurs appareils, clés USB et disques dur externes, et l'on se retrouve à devoir payer à tour de bras une redevance, dans le meilleur des cas pour héberger plusieurs fois les mêmes morceaux de musique, et dans le pire pour compenser une chose à laquelle on ne participe pas...[/blockquote]

source => macbidouille.

*Par*

**Publié sur Cafeduweb - Archives le mercredi 14 novembre 2007**

Consultable en ligne : <http://archives.cafeduweb.com/lire/7804-maintenant-les-disques-multimedia-on-taxe.html>